1007882003

DATE DEPOT :	2010-09-13
NUMERO DE DEPOT :	78820
N° GESTION :	1954B10765
N° SIREN :	542107651
DENOMINATION :	GDF SUEZ
ADRESSE :	16-26 rue du Docteur Lancereaux 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2010/08/24
TYPE D'ACTE :	DECISION DU PRESIDENT
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITALMODIFICATION(S) STATUTAIRE(S

54/3107765

Enregistré à : SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES EUROPE-ROME
Le 02/09/2010 Bordereau n°2010/2 850 Case n°38 Ext 16032
Enregistrement : 500 € Pénalités :
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agent

GDF SUEZ SA

DECISIONS DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL EN DATE DU 24 AOÛT 2010
Offre réservée aux salariés Link 2010

Je soussigné, Monsieur Gérard MESTRALLET, Président-Directeur Général d[illegible], agissant sur délégations expresses données par le Conseil d'administration des 20 [illegible] 2010 et 3 mai 2010, et

(a) connaissance prise des décisions de l'Assemblée Générale Mixte des act[illegible] délégué au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, (i) [illegible] 16 juillet 2008, la compétence de procéder à l'augmentation du cap[illegible] émission d'actions GDF SUEZ réservées aux salariés adhérents d'un pla[illegible] groupe GDF SUEZ (dix-septième résolution) et (ii) en date du 4 [illegible] compétence de procéder à l'augmentation du capital social, avec suppre[illegible] préférentiel de souscription, en faveur de toutes entités ayant pour objet exclusif de souscrire, détenir et céder des actions GDF SUEZ (treizième résolution) et l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions GDF SUEZ aux salariés du groupe GDF SUEZ (quinzième résolution) ;

(b) étant rappelé que, conformément à la décision du Conseil d'administration du 3 mai 2010, le nombre maximum d'actions nouvelles GDF SUEZ à émettre ne peut excéder, (i) au titre de la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juillet 2008, 23.000.000 d'actions dont 19.000.000 au maximum au titre de la formule Link Multiple et (ii) au titre de la treizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2009, 3.000.000 d'actions ;

(c) étant rappelé que conformément à la décision du Conseil d'administration du 3 mai 2010, le nombre maximum de droits à l'attribution gratuite d'actions GDF SUEZ existantes, pouvant être attribuées, conformément à la quinzième résolution de l'assemblée générale du 4 mai 2009, ne peut excéder 0,1% du capital de la Société à la date du 3 mai 2010 ;

(d) étant rappelé que la Commission des participations et des transferts, par lettre en date du 8 juillet 2010, ne s'est pas opposée à la réalisation de l'offre Link 2010 ;

décide ce qui suit :

(A) AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE DU GROUPE GDF SUEZ

(1) Connaissance prise :

(a) des décisions du Conseil d'administration des 20 janvier 2010 et 3 mai 2010 ayant défini le cadre, fixé les modalités et donné tous pouvoirs au Président-Directeur Général, dans les conditions légales, avec faculté de subdélégation, dans les limites de la loi, pour décider la réalisation de cette augmentation de capital, fixer les conditions et modalités des opérations et arrêter les dates et modalités des émissions qui seront réalisées ; et

(b) de la décision du 6 juillet 2010 ayant fixé les dates définitives de souscription et le prix de souscription des actions GDF SUEZ réservées aux salariés des sociétés ayant adhéré au plan d'épargne groupe et au plan d'épargne groupe international de GDF SUEZ.

(2) Connaissance prise des résultats des souscriptions des salariés, après réduction résultant de la sursouscription à l'offre Link 2010, conformément aux modalités prévues par le Conseil d'administration du 20 janvier 2010, à savoir :

(a) souscription par le biais du compartiment Link Classique du FCPE Link France pour un montant global de 39 780 804,14 euros ;

(b) souscription par le biais du compartiment Link Multiple 2010 du FCPE Link France pour un montant global de 249 501 023,34 euros, y compris l'effet de levier ;

(c) souscription par le biais du compartiment Link Classic du FCPE Link International pour un montant global de 13 939 183,58 euros ;

(d) souscription par le biais du compartiment Link Multiple Int 2010 du FCPE Link International pour un montant global de 57 261 102,22 euros, y compris l'effet de levier ;

(e) souscription par le biais du compartiment Link Multiple Bel 2010 du FCPE Link International pour un montant global de 68 406 835,52 euros, y compris l'effet de levier ;

(f) souscription directe d'actions GDF SUEZ par les bénéficiaires de la formule Classique de l'offre Link 2010 dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Chili, Espagne, Etats-Unis, Italie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Suède, pour un montant global de 6 108 696,96 euros ; et

(g) souscription directe d'actions GDF SUEZ par les bénéficiaires de la formule Multiple de l'offre Link 2010 en Allemagne et aux Etats-Unis, pour un montant global de 3 431 790,44 euros ;

(3) Constate, connaissance prise (i) des bulletins de souscription relatifs à la souscription des actions GDF SUEZ par chacun des compartiments du FCPE Link France et du FCPE Link International mentionnés aux points (a) à (e) inclus ci-dessus, (ii) des mandats de souscription collectés auprès des bénéficiaires de l'offre Link 2010 souscrivant directement les actions GDF SUEZ comme indiqué aux points (f) et (g) ci-dessus et (iii) du prix de souscription des actions GDF SUEZ dans le cadre de l'offre Link 2010, fixé à 19,78 euros par décision du 6 juillet 2010, que :

(a) le nombre d'actions à créer s'élève à 22 165 290 actions au titre des souscriptions par les compartiments Link Classique et Link Multiple 2010 du FCPE Link France, les compartiments Link Classic, Link Multiple Int 2010 et Link Multiple Bel 2010 du FCPE Link International et les salariés du groupe GDF SUEZ qui ont souscrit directement aux actions GDF SUEZ ; et

(b) le montant global des souscriptions de ces actions représente 438 429 436,20 euros se décomposant en 22 165 290 euros de valeur nominale et 416 264 146,20

euros de prime d'émission à inscrire au bilan et sur laquelle porteront les droits de tous les actionnaires anciens et nouveaux.

(4) constate, connaissance prise du certificat du dépositaire des fonds correspondant à ces souscriptions, le versement intégral des montants appelés au titre de la souscription des 22 165 290 actions GDF SUEZ ;

(5) constate, connaissance prise du bulletin de souscription des actions GDF SUEZ par le compartiment Link Classique du FCPE Link France, l'attribution gratuite de 521 056 actions GDF SUEZ nouvellement émises dans le cadre de la souscription par le biais du compartiment Link Classique du FCPE Link France, conformément aux dispositions de la décision du Conseil d'administration du 20 janvier 2010 et de l'article L.3332-21 du Code du travail, par incorporation de réserves disponibles de la Société à hauteur d'un montant total de 10 306 487,68 euros, se décomposant en 521 056 euros de valeur nominale et 9 785 431,68 euros de prime d'émission ;

(6) constate en conséquence la réalisation de l'augmentation du capital social de la société d'un montant de 22 686 346 euros qui est porté de 2 224 473 335 euros à 2 247 159 681 euros par la création de 22 686 346 actions nouvelles, d'un euro de valeur nominale chacune, toutes créées jouissance au 1er janvier 2010.

(B) **AUGMENTATIONS DE CAPITAL RESERVEES A TOUTES ENTITES AYANT POUR OBJET EXCLUSIF DE SOUSCRIRE, DETENIR ET CEDER DES ACTIONS GDF SUEZ**

Connaissance prise de la décision du Conseil d'administration du 20 janvier 2010 délégant au Président-Directeur Général sa compétence à l'effet de décider la réalisation, fixer les modalités des augmentations de capital réservées à toutes entités, dotées ou non de la personnalité morale, ayant pour objet exclusif de souscrire, détenir et céder des actions GDF SUEZ.

Première Augmentation de capital

(1) Compte tenu des demandes de souscription des salariés en Allemagne et aux Etats-Unis qui s'élèvent à 3 431 790,44 euros et qui, eu égard à l'effet de levier intégré à la formule multiple, correspondent à l'équivalent de 1 561 482 actions GDF SUEZ pour un montant de 30 886 113, 96 euros ; et

(2) Connaissance prise du prix d'émission des actions GDF SUEZ émises dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne de groupe GDF SUEZ, objet de la décision qui précède ;

(3) Décide de procéder à l'émission, et d'ouvrir la période de souscription au profit de la société Link Multiple 2010 SCA, ayant son siège social 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de la treizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2009, de 1 561 482 actions nouvelles GDF SUEZ au même prix unitaire de 19,78 euros (d'un euro de valeur nominale et de 18,78 euros de prime d'émission), représentant un montant global de 30 886 113,96 euros se décomposant en 1 561 482 euros de valeur nominale et 29 324 631,96 euros de prime d'émission (sur laquelle porteront les droits de tous les actionnaires anciens et nouveaux) ; puis

(4) Décide, connaissance prise du mandat de souscription de la société Link Multiple 2010 SCA pour un nombre total de 1 561 482 actions représentant un montant global de souscriptions de 30 886 113,96 euros, de clôturer la période de souscription ;

(5) Constate, connaissance prise du certificat du dépositaire des fonds correspondant, le versement intégral du montant appelé au titre de la souscription des 1 561 482 actions GDF SUEZ ;

(6) Constate en conséquence la réalisation de l'augmentation du capital social de GDF SUEZ d'un montant de 1 561 482 euros qui est porté de 2 247 159 681 euros à 2 248 721 163 euros par création de 1 561 482 actions nouvelles d'un euro de valeur nominale chacune, toutes créées jouissance au 1er janvier 2010.

Seconde Augmentation de capital

(1) Compte tenu des demandes de souscription des salariés au Chili, en Hongrie, au Mexique et en République Tchèque et qui, eu égard à l'effet de levier intégré au produit Link Multiple, correspondent à l'équivalent de 454 790 actions GDF SUEZ à souscrire pour un montant de EUR 8 995 746,20 ;

(2) Connaissance prise du prix d'émission des actions GDF SUEZ émises dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne du groupe GDF SUEZ, objet de la décision qui précède,

(3) Décide de procéder à l'émission et d'ouvrir la période de souscription au profit de la société Link Multiple 2010 SCA, en vertu de la treizième résolution précitée, de 454 790 actions nouvelles GDF SUEZ au même prix unitaire de 19,78 euros (un euro de valeur nominale et 18,78 euros de prime d'émission), représentant un montant global de 8 995 746,20 euros se décomposant en 454 790 euros de nominal et 8 540 956,20 euros de prime d'émission (sur laquelle porteront les droits de tous les actionnaires anciens et nouveaux) ; puis

(4) Décide, connaissance prise du mandat de souscription de la société Link Multiple 2010 SCA pour un nombre total de 454 790 actions représentant un montant global de souscriptions de 8 995 746,20 euros, de clôturer la période de souscription.

(5) Constate, connaissance prise du certificat du dépositaire des fonds correspondant, le versement intégral du montant appelé au titre de la souscription des 454 790 actions GDF SUEZ ;

(6) Constate en conséquence la réalisation de l'augmentation du capital social de GDF SUEZ d'un montant de 454 790 euros qui est porté de 2 248 721 163 euros à 2 249 175 953 euros par création de 454 790 actions nouvelles d'un euro de valeur nominale chacune, toutes créées jouissance au 1er janvier 2010.

(C) MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence des décisions et constatations qui précèdent, décide :

(a) de modifier le 1er alinéa de l'article 6 (Capital Social) du Titre II (Capital Social – Actions) des statuts qui sera désormais rédigé comme suit, le reste de l'article 6 demeurant inchangé :

"Article 6 Capital Social

Le capital social est fixé à 2 249 175 953 euros. Il est composé de 2 249 175 953 actions de un (1) euro de valeur nominale chacune. Les actions sont entièrement souscrites et intégralement libérées."

(b) de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités où besoin sera.

(D) **AUGMENTATION DE LA RESERVE LEGALE – PRELEVEMENT SUR LES PRIMES D'EMISSION**

(1) Connaissance prise des autorisations conférées aux termes de la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juillet 2008 et de la treizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2009 ;

(2) Décide :

(a) d'imputer l'ensemble des frais liés aux augmentations de capital qui précèdent sur le montant des primes d'émissions correspondantes ; et

(b) de prélever, le cas échéant, sur ces primes d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital.

(E) **ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS**

(1) Connaissance prise de la liste des salariés ayant souscrit à la formule Link Classique hors de France et du nombre d'actions GDF SUEZ souscrites par chacun d'eux,

(a) arrête la liste définitive des bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions dont les modalités ont été décidées par le conseil d'administration le 3 mai 2010 et le nombre de droits à l'attribution gratuite d'actions GDF SUEZ attribués à chacun d'eux ce jour, conformément à ce qui est indiqué en annexe à la présente décision, sur support numérique;

(b) rendra compte de cette décision au Conseil d'administration à l'occasion de sa prochaine réunion.

Paris, le 24 août 2010

Certifié conforme à l'original,

Le Secrétaire du Conseil d'administration,

Gérard MESTRALLET
Président-Directeur Général

Patrick van der BEKEN